

Validée par le Comité Directeur des 12 et 13 avril 2025

CHARTRE D'ÉTHIQUE & DE DÉONTOLOGIE

*Bien vivre ensemble
une Gymnastique exemplaire*



**Fédérer,
pour construire l'avenir**

*« L'éthique c'est
l'esthétique du dedans »*

Pierre Reverdy

(poète français)

Si belles sont nos Gymnastiques

Restons convaincus que nos valeurs participent à la construction de l'Homme.

« La morale du Sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. Si le prolongement de la règle ne suffit plus, si le recours au droit est trop utilisé à des fins dilatoires, c'est que la règle doit être précédée des principes fondamentaux qui la régissent et la justifie, c'est que la règle qui décrit les principes de fonctionnement doit être éclairée par la règle qui définit les principes régulateurs»

(Extrait CNOSF sur l'éthique du sport - Vers un code de déontologie).

Dans la présente charte, le terme « Gymnastique » inclut l'ensemble des disciplines rattachées à la FFGym (GAM, GAF, GR, TUMBLING, PARKOUR, TRAMPOLINE, GYM ACROBATIQUE, AERO, TEAMGYM, GYM POUR TOUS, BABYGYM, PARAGYM, GYM SANTE et toute autre discipline qui pourrait être rattachée à la FFGym à l'avenir). Dans la présente charte, le masculin est employé sans discrimination dans le seul but d'alléger le texte.

Article 1 BONNE GOUVERNANCE

Les institutions de la Gymnastique appliquent les principes de bonne gouvernance consistant notamment à :

- Être transparentes et démocratiques dans leur gestion, leur administration, leurs règles, leurs processus décisionnels.
- Veiller à l'impartialité de leurs membres, de leurs organes et des décisions prises, en étant notamment très vigilantes sur l'existence à tous les niveaux d'éventuels conflits d'intérêts.
- N'accepter, pour leur financement, et à veiller que leurs membres n'acceptent, aucuns fonds d'une origine incertaine.
- Rendre compte de leur action.

Article 2 ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Longtemps, éthique, morale et déontologie furent considérées comme des termes synonymes. Ethique et morale sont de même source puisque l'éthique est qualifiée de « science des principes de la morale » ou encore « ensemble des règles de conduite ».

Quant à la déontologie, elle doit être considérée comme « l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent un groupe, la conduite de ceux qui le constituent ainsi que les rapports entre ceux-ci et leur environnement ».

L'éthique est donc la notion philosophique de la conduite, des mœurs et des valeurs et la déontologie, la mise en pratique de ces valeurs, par des codes, des règles et des préceptes.

L'article L.131-15-1 du Code du Sport est ainsi rédigé :

« Les fédérations délégataires, le cas échéant en coordination avec les ligues professionnelles qu'elles ont créées, établissent une charte d'éthique et de déontologie conforme aux principes définis par la charte d'éthique du Comité National Olympique et Sportif Français. « Elles instituent en leur sein un comité doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, habilité à saisir les organes disciplinaires compétents et chargé de veiller à l'application de cette charte et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts. »

Les fédérations sportives délégataires établissent la charte et instituent le comité prévu à l'article L.131-15-1 du code du sport au plus tard le 31 décembre 2017 »

La Gymnastique, dans toutes ses disciplines, doit être porteuse des valeurs morales, humanistes et éducatives, garanties par l'adhésion de chacun, à la Charte d'Ethique et de Déontologie de la Fédération Française de Gymnastique.

Dans chaque composante fédérale, qu'elle soit nationale, régionale, départementale, locale, organisme de formation, à l'entraînement ou en compétition, quelle que soit la hiérarchie ou le statut, dirigeants et bénévoles, entraîneurs et animateurs, juges et sportifs ou débutants, chaque acteur doit faire sienne, chacune des valeurs qui font de nos disciplines sportives à tout niveau, un formidable outil éducatif, un lien social et générationnel tendant à l'exemplarité.

Conformément à l'article 29-B des statuts de la FFGym, le Comité Ethique de la FFGym est chargée de veiller à l'application de la présente charte.

Article 3 LES ACTEURS DE LA GYMNASTIQUE

Ce sont les gymnastes, les juges, les entraîneurs, éducateurs et animateurs, les responsables de plateaux de compétitions, les officiels, le personnel médical et paramédical, les dirigeants des associations affiliées, des organes déconcentrés, des pôles de haut niveau et de la Fédération, bénévoles ou salariés.

Toute participation à la vie fédérale, à quelque niveau, impose de se soumettre aux règles d'éthique et de déontologie de la présente charte.

Article 4 L'ENTOURAGE DES SPORTIFS ET L'ENVIRONNEMENT

Ce sont les accompagnateurs et les supporters, les parents, les collectivités, les partenaires, les médias, les agents sportifs et le grand public. De même, chacun adhère, respecte, applique les principes d'éthique et de déontologie de la Fédération Française de Gymnastique et ne nuit pas à l'image et aux valeurs du sport.

Article 5 LES VALEURS

Les valeurs portées par la Fédération sont :

- La Solidarité
- Le Plaisir
- L'Honnêteté
- L'Engagement
- Le Respect
- La Responsabilité
- L'Exemplarité

Désignées sous l'acronyme « SPHERRE ».

Article 5-1 LA SOLIDARITÉ

La Solidarité, c'est :

- Respecter l'esprit d'équipe et ne pas faire faux bond
 - S'interdire toute critique blessante
 - Encourager son équipier, son camarade, les gymnastes
 - Partager les bons mais surtout les mauvais moments
 - Donner de son temps pour la vie de son association
-

Article 5-2 LE PLAISIR

Le Plaisir, c'est :

- La joie d'être ensemble pour construire et faire vivre son club, son équipe
- Se sentir utile pour l'intérêt général, en donnant le meilleur de soi
 - » Lorsque les résultats sont à la hauteur de l'engagement et de l'effort.
 - » Lorsque les bonheurs de chacun sont partagés par tous.

Simplement, la satisfaction du travail bien fait quel que soit le résultat.

Article 5-3 L'HONNÊTÉTÉ

L'Honnêteté, c'est :

- Savoir reconnaître ses erreurs et ses limites
 - Aller au bout de son engagement
 - Mettre en cohérence sa préparation avec les objectifs poursuivis
 - Assurer un jugement intègre et équitable
 - S'interdire tout conflit d'intérêt
 - Offrir aux pratiquants un enseignement et un accompagnement de qualité sans demi-mesure
 - S'interdire toute tricherie, refuser toute compromission, manipulation ou corruption afin d'assurer l'équité des résultats sportifs et l'égalité des chances
 - S'interdire tout conflit d'intérêt dans la gestion associative, par l'attribution d'avantages matériels, financiers ou autres privilèges injustifiés ou visant à corrompre telle ou telle personne
 - Se conformer à la réglementation sur les paris sportifs
-

Article 5-4 L'ENGAGEMENT

L'Engagement, c'est :

- Accomplir et assumer dans le respect de chacun et sans calcul, ses fonctions de dirigeant et de cadre
- Promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes à tous les niveaux, tant dans la pratique sportive que dans l'accessibilité aux responsabilités associatives et fédérales, pour lesquelles la parité devra être respectée
- Adhérer aux valeurs et aux règles collectives de la FFGym, les respecter et les faire respecter
- S'engager dans sa pratique et développer le goût de l'effort
- Aller au bout de ses possibilités et tendre vers le meilleur.

Article 5-5 LE RESPECT

Le Respect, c'est :

- Respecter les Institutions, les dirigeants, l'encadrement, les juges
- Respecter ses coéquipiers et ses concurrents
- Respecter les règlements
- Respecter les choix de l'entraîneur et les décisions des juges. En tant que parent, observer une certaine réserve vis-à-vis de la pratique de son enfant, des décisions de l'entraîneur, des juges, des dirigeants et des sportifs, au quotidien comme en compétition
- Respecter l'enfant, le jeune, l'adulte et le champion
- Respecter les femmes et les hommes, les considérer à égalité l'ensemble, des pratiquants, sans considération de genre.

Le Respect, c'est aussi :

- Respecter son engagement de sportif, de dirigeant et de bénévole, d'entraîneur et de juge.
- Respecter sa parole, sa signature et les valeurs de la République
- Se respecter soi-même et bannir toute tricherie

Le Respect, c'est encore :

- Respecter les couleurs que l'on porte : Nation, Club
- Respecter ceux qui nous accueillent
- Bannir toute discrimination afin d'offrir et de garantir à chacun, un même regard, un même accueil et les mêmes moyens, quels que soient les origines, le sexe, la religion, le handicap ou les convictions politiques, sans aucune distinction ; le libre accès étant reconnu comme un principe général du droit

Article 5-6 LA RESPONSABILITÉ

La Responsabilité, c'est :

- Être convaincu de son rôle au sein de son équipe, de son club, de sa Fédération
- Se refuser de fuir devant la difficulté ou l'échec
- Assumer ses erreurs et ses doutes, accepter de se remettre en question
- Rester intègre en toute circonstance
- Donner aux gymnastes le meilleur de soi-même
- Se former, connaître et appliquer les règles et les règlements
- Assurer le bien-être et la sécurité de tous
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs aux principes du développement durable
- Savoir rendre des comptes aux adhérents, aux partenaires, aux institutions dans la plus grande transparence

Article 5-7 L'EXEMPLARITÉ

L'Exemplarité, c'est :

- Respecter et faire respecter chacune des valeurs de la Fédération Française de Gymnastique
- Inspirer la probité, la loyauté, la sincérité
- Résister à un environnement hostile ou déviant
- Poursuivre sa quête de femme ou d'homme responsable, tourné vers un idéal d'honnêteté et de courage, pour soi-même et par l'application et la transmission de chacune de nos valeurs.
- Dire que ces valeurs ne sont pas négociables
- Être celle ou celui que l'on admire, pour ses performances et ses actes mais plus encore pour ses qualités
- Faire preuve de bienveillance

Article 6 CHARTES POUR LES ACTEURS DE LA FÉDÉRATION

Le Comité d'Éthique définit cinq chartes, chacune relative à un acteur spécifique de la Fédération. Ces chartes font partie intégrante de la charte d'éthique et de déontologie.

■ Charte du dirigeant

Cette charte est destinée aux dirigeants pris au sens large, (Président, Trésorier, Secrétaire, Membre du comité directeur, bénévole au sein d'une structure fédérale...). Elle les engage à :

- Lutter contre la maltraitance et toute forme de violence
- Participer à identifier des comportements ou environnements à risque, et des signes d'alertes

Par ailleurs, le dirigeant doit dans l'exercice de sa responsabilité :

- Connaître, diffuser et respecter les valeurs et les règles collectives de la Fédération Française de Gymnastique (statuts, règlement intérieur, règlement technique ...)
- S'assurer de la mise en place du contrôle d'honorabilité des bénévoles, conformément aux dispositions de l'article L.219-9 du code du sport
- Porter les valeurs et mettre en œuvre les règles collectives de sa propre association affiliée à la FFGym
- S'interdire toute discrimination
- Promouvoir la Gymnastique pour tous, permettant les progrès et l'épanouissement de chacun
- Organiser l'activité en toute sécurité
- Bannir tous les comportements abusifs
- Protéger les pratiquants des éventuels comportements déviants
- Stimuler la participation des collaborateurs bénévoles et professionnels
- Être exemplaire pour induire l'exemplarité
- Communiquer et rendre des comptes sur l'évolution de l'association
- Préserver l'intégrité physique et morale des pratiquants
- Signaler tout comportement déviant ou abusif
- Utiliser les réseaux sociaux de façon raisonnée et bienveillante dans le respect d'autrui
- Proscrire la consommation de produits néfastes à la santé dans l'exercice de sa fonction (alcool, drogue, produits dopants ...)

■ Charte du cadre technique

Cette charte est destinée aux cadres techniques d'association pris au sens large (animateur, entraîneur, ... / bénévole ou professionnel ...). Elle les engage à :

- Lutter contre la maltraitance et toute forme de violence : le cadre technique doit être capable de maîtriser les relations affectives avec les gymnastes.

Il s'engage à ne pas utiliser sa position privilégiée pour établir, en certaines circonstances, des relations affectives excessives avec les gymnastes ou d'autres acteurs de la Gymnastique et à éviter tout comportement incorrect.

- Participer à identifier des comportements ou environnements à risque, et des signes d'alertes.

Par ailleurs, le cadre technique doit dans l'exercice de sa responsabilité :

- Connaître, diffuser et respecter les valeurs et les règles collectives de la FFGym (statuts, règlement intérieur, règlement technique, charte éthique et déontologie ...)
- Porter les valeurs et mettre en œuvre les règles collectives de l'association affiliée à la Fédération Française de Gymnastique (statuts, règlement intérieur, ...)
- Faire preuve de respect et d'équité sans discrimination
- Garantir la sécurité du pratiquant
- Rester disponible, à l'écoute, et donner confiance
- Fidéliser en transmettant aux différents publics sa passion pour la Gymnastique
- Animer, encadrer, éduquer, enseigner avec exigence et sans autoritarisme
- Stimuler les progrès techniques, physiques et psychologiques du pratiquant
- S'interdire tout abus de pouvoir (injures, moqueries, intimidations, menaces, isolement...)
- Protéger les pratiquants des éventuels comportements déviants
- Proscrire la consommation de produits néfastes à la santé dans l'exercice de sa fonction (alcool, drogue, produits dopants ...).
- Être un éducateur exemplaire pour induire l'exemplarité
- Faire preuve de fair-play à l'égard des clubs adverses
- Accepter les règles et le résultat en toute circonstance.
- S'interdire toute critique préjudiciable envers les autres acteurs de la Gymnastique.
- Participer à l'évolution technique et pédagogique de l'association
- Faire évoluer régulièrement ses connaissances et ses compétences
- Préserver l'intégrité physique et morale des pratiquants
- Signaler tout comportement déviant ou abusif.
- Utiliser les réseaux sociaux de façon raisonnée et bienveillante dans le respect d'autrui.

ENTRAINEURS DES STRUCTURES DU PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL

En complément des principes relatifs au cadre technique, l'entraîneur d'une structure du Projet de Performance Fédéral (PPF) doit respecter les obligations qui incombent à sa fonction :

- La structure et ses entraîneurs doivent rester neutres dans le choix d'un club par un gymnaste. Ils doivent lui garantir la continuité d'entraînement quels que soient ses choix.
- Les entraîneurs des structures du PPF doivent préserver l'intégrité physique et morale des gymnastes, et s'interdire de faire concourir un gymnaste blessé ou en cours de rééducation.

■ Charte du gymnaste

Cette charte est destinée aux gymnastes pris au sens large (du débutant au sportif de haut-niveau). Elle engage à :

- Lutter contre la maltraitance et toute forme de violence
- Participer à identifier des comportements ou environnements à risques, et des signes d'alertes

Par ailleurs, le gymnaste doit dans l'exercice de sa responsabilité :

- Respecter les valeurs et les règlements de la Fédération Française de Gymnastique
- Respecter les partenaires, adversaires, juges, entraîneurs, dirigeants et officiels, organisateurs et médias, ainsi que l'environnement dans lequel il évolue
- Faire preuve de fair-play, de loyauté et de tolérance à l'égard des partenaires et des adversaires
- S'interdire l'utilisation de substances ou procédés interdits
- Proscrire la consommation de produits néfastes à la santé dans l'exercice de sa fonction (alcool, drogue, produits dopants ...).
- Refuser toute forme de violence, discrimination et tricherie
- Être et demeurer exemplaire dans et au dehors de l'aire sportive des gymnases
- Accepter les règles et le résultat en toute circonstance
- S'engager dans sa pratique, développer le goût de l'effort et le dépassement de soi
- Mettre en cohérence sa préparation avec les objectifs poursuivis
- Représenter avec fierté et loyauté son club, sa fédération et son pays
- Signaler tout comportement déviant ou abusif
- Utiliser les réseaux sociaux de façon raisonnée et bienveillante dans le respect d'autrui

LES SPORTIFS SÉLECTIONNÉS EN ÉQUIPE DE FRANCE

Être courtois et respectueux

Adopter en toutes circonstances, notamment au cours des cérémonies protocolaires, un comportement courtois, digne et respectueux envers :

- La France et les autres États,
- La Fédération Française de Gymnastique, toutes les instances fédérales officielles y compris sa structure de Haut Niveau (Pôle) et le club d'appartenance.
- Les autres acteurs de la Gymnastique française, mais aussi les partenaires d'entraînement, les gymnastes étrangers, les juges et dirigeants des fédérations étrangères et les instances internationales, les organisateurs, les représentants des médias, les spectateurs et le public en général,
- Les représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.

Avoir conscience des effets néfastes d'une attitude irrespectueuse.

Avoir conscience des conséquences néfastes, en particulier en termes d'image, qu'une attitude irrespectueuse sur ou en dehors des gymnases d'entraînement ou de compétition peut avoir aussi bien pour soi que pour les autres.

S'interdire toute critique, agression, discrimination envers les autres.

S'interdire aussi bien envers les autres acteurs de la Gymnastique qu'envers toute autre personne :

- De formuler des critiques, injures ou moqueries, de tenir des propos diffamatoires ou attentatoires à la vie privée et de façon générale de se livrer à toute forme d'agression verbale ou autre, en particulier par l'utilisation des nouvelles techniques de communication et d'information,
- Toute forme d'agression physique, de violence ou d'incitation à la violence,
- Toute discrimination, c'est-à-dire toute distinction opérée en raison de l'origine, du sexe, de l'apparence physique, du handicap, des mœurs et de l'orientation sexuelle, des opinions politiques ou de l'appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, ou une religion déterminée.

S'astreindre à un devoir de réserve à l'égard des instances officielles de la Gymnastique tant sur le plan national qu'international.

- Proscrire la consommation de produits néfastes à la santé dans l'exercice de sa fonction (Alcool, drogue, produits dopants ...).

Considérer comme un devoir moral le refus de toute tricherie. Reconnaître que doivent être bannies les manœuvres, fraudes ou manipulations tels que simulation, fausse déclaration, usage de faux documents, trucage, corruption destinée à fausser un résultat, le déroulement d'une compétition ou à obtenir un avantage.

■ Charte du juge

Cette charte est destinée aux juges de tout niveau. Elle les engage à :

- Lutter contre la maltraitance et toute forme de violence
- Participer à identifier des comportements ou environnements à risques, et des signes d'alertes.

Par ailleurs, et selon le code de déontologie de l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM), le juge doit dans l'exercice de sa responsabilité :

- Connaître avec précision et appliquer les règles et règlements
- Être juste, impartial et communiquer clairement ses décisions
- Suivre les formations et maintenir les compétences de son niveau de pratique
- Être bien préparé pour chaque compétition (condition physique, ponctualité...)
- Être et demeurer exemplaire dans et au dehors de l'aire sportive
- Être respectueux de tous les acteurs de la compétition
- S'interdire toutes critiques préjudiciables envers d'autres juges ou des institutions
- Avoir un comportement irréprochable
- S'interdire tout conflit d'intérêt
- Faire preuve d'un esprit de sportivité et promouvoir le fair-play
- Proscrire la consommation de produits néfastes à la santé dans l'exercice de sa fonction (Alcool, drogue, produits dopants ...).

■ Charte du secteur médical

Cette charte est destinée aux professionnels de santé impliqués dans le soin des gymnastes. Elle engage l'équipe médicale :

- A participer à identifier des comportements ou environnements à risque, et des signes d'alertes
- Lutter contre la maltraitance

Les professionnels de santé doivent, dans l'exercice de leurs responsabilités :

- Respecter les valeurs de la Fédération Française de Gymnastique
- Respecter le libre choix de soins et des professionnels de santé par le gymnaste
- Instaurer un climat de confiance et de dialogue avec les gymnastes, l'encadrement technique, les parents
- S'assurer que le gymnaste ait la parole libre avec ses interlocuteurs
- Repérer les comportements ou situations à risque pour l'intégrité physique ou psychologique des gymnastes (isolement de membre de l'encadrement avec les gymnastes, présence dans les vestiaires, propos déplacés ou déviants, attitudes de séduction, symptômes non signalés...)
- S'attacher à démontrer une attitude professionnelle exemplaire.

A l'entraînement, en stage ou en compétition, et quelle que soit la structure fédérale, le professionnel de santé doit :

- Proposer pour les soins des horaires acceptables ne dépassant pas 22h (sauf contraintes de planning de compétition)
- Réaliser les soins porte entrouverte et éventuellement en présence d'une tierce personne en cas de soins chez un mineur
- Expliquer les soins lorsque ces derniers s'effectuent à proximité des parties intimes. Pour les mineurs, compléter si possible par une information aux parents
- Limiter le déshabillage au strict nécessaire pour le diagnostic et les soins
- Proscrire les gestes médicaux intrusifs (touchers vaginaux et rectaux) n'ayant pas leur place dans le cadre de la prise en charge du sportif
- Rapporter tous les actes diagnostiques et thérapeutiques sur le rapport médical de stage ou de compétition Fédération Française de Gymnastique.
- S'assurer que le gymnaste en cours de rééducation, soit apte à reprendre l'entraînement ou la compétition sans incapacité, avec production d'un certificat médical autorisant la reprise compétitive dans les conditions prévues par la réglementation fédérale.

■ Les parents et les spectateurs

ASSOCIER LES PARENTS ET LES SPECTATEURS À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE DE LA GYMNASTIQUE

OBJECTIFS

Les parents sont une composante importante de la vie du club : leur implication à tous les niveaux contribue au bon fonctionnement et à la convivialité de la Gymnastique.

L'éducation sportive d'un enfant passe nécessairement par la faculté de ses propres parents à laisser les éducateurs fonctionner sans intervenir de façon intempestive lors des entraînements ou lors des compétitions.

Les parents sont les premiers supporters de leurs enfants aux abords des gymnases. Ils doivent veiller à être porteurs des valeurs qui les ont conduits à inscrire et accompagner leurs enfants dans les clubs de Gymnastique et proscrire toute réaction excessive et tout débordement, y compris lors des séances d'entraînement.

Les spectateurs font partie intégrante de l'environnement de la Gymnastique, par l'ambiance qu'ils créent autour d'une compétition. La convivialité et le bon esprit des spectateurs sont des valeurs qui doivent à tout prix être préservées.

Aucune forme de violence ou manifestation de haine, par le geste ou la parole, n'a sa place dans un gymnase ou en dehors.

MISE EN ŒUVRE

Les parents des gymnastes doivent comprendre qu'ils sont autant garants de l'esprit sportif que leurs enfants. Il leur est ainsi recommandé de faire preuve de réserve et de recul et de n'employer ni mot, ni attitude déplacée.

Le positionnement de chaque acteur du club (éducateur, entraîneur, dirigeant, bénévole) doit être expliqué aux parents, y compris les accompagnateurs lors des déplacements d'équipes ou d'individuels, pour que la légitimité des éducateurs soit confortée et leurs prérogatives défendues.

Les spectateurs, grâce à une attitude mesurée et fair-play, doivent être respectueux des acteurs sur les plateaux de compétition et, en retour, seront respectés par les organisateurs et par les gymnastes eux-mêmes.

CHARTRE D'ÉTHIQUE
& DE
DÉONTOLOGIE

*Bien vivre ensemble
une Gymnastique exemplaire*



**Fédérer,
pour construire l'avenir**